

Développement durable

FORMULAIRE DE DEMANDE

Prime pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

La prime pour l'achat d'un récupérateur d'eau est une action concrète pour encourager les habitants à adopter les bonnes pratiques et économiser l'eau au quotidien. Le règlement d'attribution de l'aide est disponible sur : cc-acvi.com

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél. :

E-mail (écrit en lettres majuscules) :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

PROFIL DU DEMANDEUR

Vous êtes : Locataire Propriétaire Occupant à titre gratuit

Pour quel type de logement le récupérateur d'eaux pluviales sera-t-il installé ?

Maison individuelle Habitat collectif

Nombre de personnes dans le foyer :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide similaire pour ce récupérateur par d'autres financeurs publics ?

Non Oui, j'ai bénéficié de l'aide suivante :

ÉQUIPEMENT ACHETÉ

Marque et modèle :

Volume (Litres) : L Prix hors taxes : € HT

USAGES

Adresse d'utilisation (si différente de l'adresse du domicile principal) :

Code Postal : Ville :

Quelles seront vos usages du récupérateur d'eau ? Arrosage du jardin Lavage de la voiture Autres

Autres usages :

Date : Signature :

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Veillez joindre les documents suivants à votre dossier :

- Formulaire de demande
- Autorisation de droit d'image
- Attestation sur l'honneur
- Copie de la facture d'achat du récupérateur (mentionnant le modèle, la quantité, le prix et le fournisseur)
- Une photo du récupérateur installé chez vous
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- L'accord du propriétaire si vous êtes locataire

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement à l'instruction de votre demande de prime pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Elles sont traitées par la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris, responsable du traitement, dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression de vos données en nous contactant à l'adresse suivante : **planclimat@cc-acvi.com**

PROCHAINES ÉTAPES

Envoyez votre dossier avec les pièces justificatives :

- **Par mail :** planclimat@cc-acvi.com
- **Par courrier postal :**
Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris
Demande de prime récupérateur d'eau
3 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer

Une fois votre formulaire transmis, nous enregistrons et analyserons votre demande.

Vous serez recontacté(e) par mail dans un délai de trois mois pour la décision d'attribution. En cas d'avis favorable, le montant de l'aide sera ensuite versé en une seule fois sur le compte du bénéficiaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.



AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE

Autorisation de reproduire et de communiquer au public conformément
aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom

Je, soussigné(e),
propriétaire de la cuve de récupérateur des eaux pluviales installée à mon domicile au,
.....
.....
.....

Autorise la Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, à reproduire et à communiquer au public la photographie de cette cuve transmise avec le dossier de demande d'aide à l'acquisition de ladite cuve.

Pour ce faire valoir de droit.

Fait à Le

Signature :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR et acceptation des conditions

Je certifie sur l'honneur :

- avoir sollicité la subvention prévue pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie conformément au règlement d'attribution de l'aide approuvé par la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérès (délibération N°DL2026-0042 2026),
- être l'acquéreur du matériel déclaré,
- m'engager à installer et utiliser le récupérateur uniquement à l'adresse indiquée, pour des usages non domestiques en extérieur (arrosage du jardin et du fleurissement, lavage de matériel, de terrasse...),
- ne pas revendre l'équipement aidé pendant une durée de 3 ans à compter de l'attribution de la prime, et à restituer l'aide en cas de non-respect de cette condition,
- ne percevoir qu'une seule aide de la CC ACVI pour le même objet sur une durée de 3 ans à compter de la date de versement de la subvention,
- apporter, à la demande des services de la CC ACVI, la preuve que je suis bien en possession de l'équipement éligible à l'aide,
- restituer l'aide si l'équipement concerné est revendu dans ce délai de 3 ans,
- reconnaître que toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention,
- accepter que les informations saisies soient utilisées uniquement dans le cadre de l'instruction de ma demande de prime.

Fait à :

Signature :

Le :

(précédée de votre nom et prénom en toutes lettres)

